



Province de Québec  
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 396-2023**

#### **RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2023**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier-trésorier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 16<sup>e</sup> jour de janvier 2023, a adopté le règlement numéro 396-2023 intitulé « *Règlement concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2023* »;

QUE ce règlement soit déposé au bureau de l'Hôtel de ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,  
Ce 17<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Delisle, gma